

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Une situation exceptionnelle nécessitant solidarité et adaptation

ACTUALITÉS

- Considérations en lien avec le coronavirus pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Nos services sont toujours offerts!
- Regroupement de l'information sur un site Web gouvernemental : invitation à participer à un sondage
- Suspension du Programme de subventions à l'expérimentation et du Programme de soutien aux organismes de promotion pour l'année 2020-2021
- La période de mise en candidatures pour le Prix à part entière est prolongée!

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une situation exceptionnelle nécessitant solidarité et adaptation



La situation que nous vivons actuellement est exceptionnelle dans notre histoire. Elle requiert de la solidarité de la part de toutes et tous, et le respect des directives émises pour assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de la population. Je compatis avec celles et ceux touchés par la COVID-19, leurs parents et leurs proches, et souhaite que la pandémie soit rapidement derrière nous.

Cette période est insécurisante pour plusieurs, mais il faut garder espoir, s'entraider et mettre en place toutes les mesures requises pour se protéger et protéger autrui. C'est pourquoi l'Office a décidé de fermer au public, pour une période indéterminée,

l'accès à ses différents bureaux. Sachez toutefois que nous maintenons nos services, qui sont offerts par téléphone et par courriel à l'ensemble de la population et à nos partenaires. Vous êtes une personne handicapée et vous avez des préoccupations concernant vos services dans le contexte actuel? N'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous suivons la situation de près afin de pouvoir répondre à vos questions selon les annonces gouvernementales et les informations rendues disponibles par les dispensateurs de services.

En effet, je vous confirme que nous travaillons actuellement avec les principaux ministères et organismes publics concernés à identifier les enjeux pouvant se poser quant aux incidences de la COVID-19 sur l'offre de services vous concernant, que ce soit en santé et services sociaux, en éducation, en emploi, en transport ou pour le soutien aux familles. Nous sommes également en contact avec le milieu associatif des personnes handicapées afin d'être alimentés sur les difficultés pouvant être rencontrées par les personnes handicapées et leur famille.

Bref, nous sommes conscients des inquiétudes que peut susciter cette situation pour vous et c'est pourquoi nous sommes actuellement en mode action auprès de nos partenaires en vue d'avoir un portrait clair et précis des obstacles rencontrés et de pouvoir identifier des solutions porteuses pour les résoudre.

Parmi nos actions, nous avons mis sur pied, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un comité de coordination pour favoriser l'adaptation des messages gouvernementaux aux personnes handicapées. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les informations transmises à la population concernant la COVID-19 soient adaptées en différents formats répondant aux besoins des personnes handicapées. Ce comité a aussi pour rôle de faire des recommandations aux instances gouvernementales et aux organisations publiques afin que leurs publications en lien avec la COVID-19 soient accessibles.

La présente situation a des répercussions également dans l'organisation de la vie quotidienne de chacune et chacun. C'est pourquoi nous avons décidé de prolonger la date limite pour transmettre des candidatures au Prix À part entière. Vous avez désormais jusqu'au 26 juin pour nous acheminer les documents en appui au dépôt d'une candidature, dans l'une des cinq catégories du Prix. Nous souhaitons que cette prolongation soit facilitante pour vous permettre de nous transmettre vos dossiers.

Pour celles et ceux qui travaillent dans le domaine de la santé et des services sociaux, dans les services d'urgence ou dans le maintien d'autres services essentiels, nous tenons à saluer votre travail et votre dévouement. Votre présence est indispensable pour assurer soins, bien-être et subsistances à toute la population.

Nous sommes ensemble, unis, même isolés et confinés. L'Office continue de vous soutenir et de faire en sorte que soient pris en compte les besoins des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches dans la situation actuelle. Nous poursuivons notre mission avec encore plus d'ardeur, sachant que des personnes sont actuellement en situation de vulnérabilité et ont besoin de nos services. Notre slogan est « Conjuquons nos forces ». C'est ce que nous faisons avec nos partenaires pour nous assurer que toutes et tous pourront passer à travers la situation actuelle avec les services et le soutien dont ils ont besoin.

Nous sommes de tout cœur avec vous.

ACTUALITÉS

Considérations en lien avec le coronavirus pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches

Coronavirus COVID-19



La situation actuelle liée au coronavirus est exceptionnelle et nécessite des ajustements et des prises de considérations de prévention, particulièrement pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches. En effet, des suites de leurs conditions de santé, plusieurs personnes handicapées se trouvent en situation de vulnérabilité face à la COVID-19. Il importe pour elles, pour leur entourage et pour les différents dispensateurs de services, d'adopter des mesures adaptées à leur réalité. Ces mesures concernent plus particulièrement la prévention, le maintien des services, l'adaptation des mesures d'urgence et des moyens de communication.

Toute personne au Québec doit suivre les consignes du gouvernement sur les mesures de protection essentielles à respecter pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Ces consignes sont présentées sur le site Web du gouvernement du Québec à l'adresse <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>. Il s'agit de la source officielle d'informations en lien avec la pandémie. Nous vous invitons également à consulter le *Guide autosoins* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, dont une section concerne les soins aux personnes handicapées. Ce guide est disponible en ligne en différents formats adaptés. Il est également possible d'en commander des copies en format braille, en gros caractères et en format audio.

Ces publications rappellent l'importance d'adopter des comportements permettant de restreindre la propagation du coronavirus, pour se protéger et protéger les autres. Nous vous invitons à les consulter. Pour les personnes handicapées et leurs parents, d'autres mesures préventives peuvent être aussi adoptées :

- Veillez à bien désinfecter ou à faire désinfecter régulièrement toutes les aides techniques que vous utilisez ou que votre enfant utilise, surtout à l'extérieur de votre domicile. Il s'agit notamment des fauteuils roulants, des cannes, des déambulateurs, des poussettes adaptées ou de toute autre aide utilisée à l'extérieur du domicile.
- Préparez votre entourage dans l'éventualité où vous contracteriez la COVID-19. Assurez-vous que votre entourage, votre famille et vos proches disposent des informations nécessaires sur votre état de santé et vos besoins. Il peut s'agir d'informations sur vos médicaments, vos besoins d'assistance ou la façon de communiquer avec vous. Assurez-vous que tous les membres de votre entourage savent ce qu'ils doivent faire si vous venez à contracter la COVID-19 ou si vous avez besoin d'aide.
- Si vous êtes un parent, planifier l'aide dont vous pourriez avoir besoin pour prendre soin de votre enfant handicapé si malheureusement vous deveniez infecté. Vérifiez les services offerts dans votre milieu et notez les différents besoins de votre enfant au cas où une autre personne devrait prendre le relais. Vous pouvez utiliser la partie 1 du *Guide en soutien à la famille* pour vous y aider.

Si vous croyez être infectés ou avez des questions au sujet de la COVID-19, n'hésitez pas à communiquer avec les services téléphoniques d'information mis en place par le gouvernement. Ces services sont disponibles aux numéros suivants, selon votre région :

418 644-4545
514 644-4545
450 644-4545
819 644-4545
ou le 1 877 644-4545 (sans frais) ailleurs au Québec.

Les personnes malentendantes peuvent aussi composer le 1 800 361-9596 (ATS, sans frais).

Vous pouvez également consulter la foire aux questions rendue publique sur le site du gouvernement du Québec au <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/>.

De plus, le premier ministre du Québec présente quotidiennement, avec son équipe, l'état de situation au Québec et fait le point sur certaines consignes données. Ces points de presse sont diffusés sur le site Web de l'Assemblée nationale ainsi que sur le canal de l'Assemblée nationale, et sont traduits en simultané en langue des signes québécoise. Il est également possible d'avoir accès aux principaux points abordés lors de ces conférences de presse en version accessible. Les contenus textuels des points de presse sont aussi diffusés dans leur intégralité sur le site Web de l'Assemblée nationale.

Les organisations publiques, de services et les municipalités peuvent aussi prendre des mesures pour tenir compte des besoins des personnes handicapées. Elles doivent notamment prévoir la mise en place de moyens de communication adaptés pour s'assurer de la compréhension de toutes et de tous à l'égard de la situation pandémique actuelle, des moyens pour se protéger et de l'importance de recourir au dépistage en cas de symptômes. Elles peuvent aussi prévoir des mesures adaptées aux réalités des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches en termes d'accès aux biens et aux services essentiels, de soutien et de mesures d'urgence. En les prévoyant à l'avance, elles s'assurent que les personnes handicapées pourront les utiliser et s'en prévaloir en cas de besoin.

Voici quelques outils utiles en ce sens, disponibles sur notre site Web :

- Préparation aux sinistres : des mesures de sécurité civile adaptées aux personnes handicapées;
- Fiches sur les moyens de communication adaptés;
- Mieux accueillir les personnes handicapées : guide d'information sur les services accessibles.

NOUVELLE DE L'OFFICE

Nos services sont toujours offerts!

Comme mentionné dans le mot de notre directrice générale, des suites de la pandémie liée à la COVID-19, nous avons dû adapter notre offre de services pour tenir compte des directives de confinement émises par le gouvernement. Même si l'accès à nos différents bureaux est restreint pour le moment,



nos services directs à la population sont toujours offerts, et ce, à la grandeur du Québec. La situation actuelle fait toutefois en sorte que notre ligne téléphonique sans frais habituelle 1 800 567-1465 se retrouve parfois surchargée. Si votre forfait téléphonique vous le permet ou que vous êtes de la région de Drummondville, nous vous invitons à nous joindre, lorsque la ligne sans frais est occupée, au numéro 819 475-8585.

Vous pouvez également communiquer avec nous en tout temps par courriel à l'adresse aide@ophq.gouv.qc.ca. Nous vous rappelons que nos services directs à la population comprennent

des services d'accueil, d'information et de référence ainsi que des services de soutien, conseil et d'accompagnement. Pour en connaître davantage sur ces services, nous vous invitons à consulter notre site Web et à visionner notre nouvelle vidéo explicative.

Par ailleurs, considérant les mesures de prévention préconisées par le gouvernement, nous avons décidé de suspendre temporairement l'envoi de nos publications gratuites. Vous pouvez tout de même transmettre vos commandes de documents à l'adresse publication@ophq.gouv.qc.ca. Les expéditions se feront dès que possible.

Notre organisation poursuit ses différentes actions afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées et de lever les obstacles à celle-ci, particulièrement dans le contexte actuel de la pandémie. Nos services directs apportent en ce sens un soutien individualisé aux personnes vivant des situations particulières. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous ou à faire connaître nos services dans votre entourage.

Pour communiquer avec nous, sans frais, à la grandeur du Québec

Services directs à la population de l'Office :
par téléphone au 1 800 567-1465, ou 819 475-8585,
ou par courriel à aide@ophq.gouv.qc.ca.

NOUVELLE DE L'OFFICE

Regroupement de l'information sur un site Web gouvernemental : invitation à participer à un sondage

Nous vous avons déjà présenté, dans des éditions antérieures de notre cyberbulletin, les travaux entourant le projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées, leur famille et leurs proches. Un des chantiers de ce projet vise à regrouper l'information sur les programmes, mesures et



services les concernant, dans un emplacement spécifique sur la plateforme gouvernementale Quebec.ca.

Ainsi, en collaboration avec le Secrétariat à la communication gouvernementale, nous menons présentement un sondage concernant l'emplacement des contenus destinés aux personnes handicapées sur ce site Web.

Le sondage mené vise à connaître les préférences des personnes handicapées et à mieux comprendre leurs besoins en vue de structurer cet espace Web. Il s'effectue en complétant un questionnaire en ligne qui se déroulera en trois parties, dont la première est actuellement en cours. Ce sondage se fait de façon anonyme. Vous avez jusqu'au 4 mai inclusivement pour y participer. Il faut prévoir une dizaine de minutes pour répondre aux questions.

Certains lecteurs d'écran pourraient être non compatibles avec l'interface utilisée pour le sondage. C'est pourquoi une version accessible est également disponible.

Deux autres sondages seront aussi menés au cours des prochaines semaines. Pour y participer, les répondants sont invités à laisser leur adresse courriel à la fin du premier sondage. Les adresses courriel recueillies ne seront pas utilisées à d'autres fins.

La participation des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches est importante pour bien identifier leurs besoins. La situation actuelle liée à la COVID-19 démontre également, plus que jamais, les besoins d'accès à l'information pour ces personnes ainsi que l'importance de leur faire connaître les mesures existantes, par des moyens de communication adaptés. C'est pourquoi nous vous invitons à participer en grand nombre.

[Participer au sondage](#)

[Version accessible du sondage](#)

NOUVELLE DE L'OFFICE

Suspension du Programme de subventions à l'expérimentation et du Programme de soutien aux organismes de promotion pour l'année 2020-2021

En cette période de pandémie de la COVID-19, plus que jamais le gouvernement doit assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques. Dans ce contexte, les ministères et organismes gouvernementaux doivent appliquer des mesures de contrôle de leurs dépenses en 2020-2021 afin que les sommes dégagées servent



prioritairement au gouvernement à soutenir les organismes offrant des services jugés essentiels en lien avec la situation actuelle.

Ces mesures ont un impact sur notre Programme de subventions à l'expérimentation (PSE) et notre Programme de soutien aux organismes de promotion (PSOP).

Concernant le PSE, aucun appel à proposition ne pourra être lancé pour l'année 2020-2021.

En ce qui a trait au PSOP, le programme est suspendu pour une période indéterminée. En conséquence, la date limite du 29 mai, pour déposer une demande de soutien financier, est annulée. Mentionnons que nous conserverons les demandes déposées jusqu'à présent par certains organismes. Dans l'éventualité d'une levée de la suspension du programme pour l'année financière 2020-2021, un nouveau message leur sera acheminé. Il sera possible alors de déterminer les suites à donner à leur demande en fonction de la situation qui prévaudra à ce moment.

Sous toute réserve de la disponibilité du budget et de l'admissibilité des demandes, il sera néanmoins possible pour les organismes d'adresser des demandes d'aide discrétionnaire à la direction générale pour des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 ne pouvant être répondues par les autres mesures mises en place par le gouvernement du Québec à ce sujet.

NOUVELLE DE L'OFFICE

La période de mise en candidature pour le Prix À part entière est prolongée!



Compte tenu de la situation actuelle entourant la pandémie liée à la COVID-19, nous avons décidé de prolonger l'appel de candidatures de la septième édition du Prix À part entière. Vous avez maintenant jusqu'au 26 juin, à 16 h 30, pour soumettre une candidature dans l'une des cinq catégories suivantes :

- Individus;
 - Organismes à but non lucratif;
 - Municipalités, MRC et autres communautés;
 - Établissements d'enseignement soutenant la réussite éducative;
- Entreprises soutenant l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.

Veuillez prendre note que vous pouvez facilement soumettre une candidature en ligne à l'aide du formulaire d'inscription et du questionnaire d'évaluation qui se trouvent dans la section relative au Prix sur le site Web de l'Office.

Pour connaître les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation, ou pour obtenir plus de renseignements sur le Prix, visitez le www.ophq.gouv.qc.ca/prixape.

Mentionnons également que toutes les candidatures reçues jusqu'à présent seront conservées. Il n'est donc pas nécessaire de les transmettre à nouveau.

